

TRANSITION VERS LE PLOÉ 2018-2013 ÉLABORATION

MISE EN SITUATION

Au début de l'année 2018, le conseil scolaire rencontrera les représentants du ministère de l'Éducation afin d'élaborer le futur Protocole d'entente des langues officielles en éducation (PLOÉ).

Ce protocole engagera le CSF vers des orientations pendant une période de cinq (5) années (2018-23). Aussi, parce que le protocole est essentiel dans l'organisation des services du CSF et parce que durant un tel laps de temps, si l'on en juge par les cinq (5) dernières années, le monde de l'éducation pourrait connaître de nombreuses mutations, le conseil scolaire souhaite porter une grande attention dans son élaboration. Pour la première fois, un processus de consultation est mis en place. Il a pour objectif de permettre à tous les partenaires en éducation de faire entendre leur recommandation.

PROCESSUS DE CONSULTATION

- Septembre 2017 : Rencontre du directeur général avec les différents directeurs de secteur responsables d'initiatives composant le PLOÉ 2013-18;
- Début novembre 2017 : remise à chaque directeur d'un document permettant une évaluation du précédent PLOÉ et des suggestions pour le PLOÉ 2018-23;
- 9 décembre : Conseil d'administration public, présentation du document;
- Du 13 au 21 décembre 2017 : remise du document par les différents directeurs de secteur et rencontres avec le directeur général;
- Janvier 2018 : présentation d'une première ébauche du PLOÉ 2018-23;
- Janvier-février 2018 : rencontre des partenaires en éducation afin de finaliser l'ébauche du PLOÉ 2018-23;
- Février-mars 2018 : présentation d'une première ébauche officielle au Conseil d'administration du CSF pour ratification;
- Mars 2018 : présentation du protocole d'entente aux représentants du ministère de l'Éducation.